

ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MAI 2022

Réunie à Saintes

Délibération

Candidature de la CCI Charente-Maritime à l'appel à projets 2022 pour le déploiement d'un réseau unifié d'espaces régionaux d'information et de proximité (E.R.I.P) sur la formation, les métiers, l'emploi et la création-reprise d'activité en Nouvelle-Aquitaine

L'Assemblée Générale de la CCI Charente-Maritime, réunie à Saintes le 31 mai 2022, sous la Présidence de

Thierry HAUTIER, Président en exercice,

Après avoir vérifié que le quorum est atteint,

Vu le décret n° 2021-165 du 15 février 2021 portant création de la chambre de commerce et d'industrie territoriale Charente-Maritime, et notamment son article 3 qui précise que « 1° Les services gérés par les chambres de commerce et d'industrie territoriales de La Rochelle et de Rochefort sont pris en charge par la chambre de commerce et d'industrie territoriale Charente-Maritime; 2° Les biens immobiliers et mobiliers, les contrats, les créances, ainsi que les droits et obligations des chambres de commerce et d'industrie territoriales de La Rochelle et de Rochefort sont transférés à la chambre de commerce et d'industrie territoriale Charente-Maritime.

Considérant l'appel à projets lancé par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine « pour le déploiement du réseau des Espaces Régionaux d'Information de Proximité sur les métiers, la formation, l'emploi et la création-reprise d'activité en Nouvelle-Aquitaine »

Considérant

- ✓ Qu'à la demande de la Ville de Saint-Jean d'Angély, la CCI Rochefort et Saintonge avait créé et géré, depuis 2016, l'ERO (Espace Régional d'Orientation) des Vals de Saintonge devenu ERIP (Espace régional d'information de proximité) en 2020, établi dans l'antenne de la Chambre,
- ✓ Que cet ERIP fonctionne de manière satisfaisante, qu'il apporte un service reconnu et apprécié sur le territoire et
- ✓ Que l'ERIP des Vals de Saintonge possède la particularité d'être, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, le seul espace de ce type porté par une CCI.


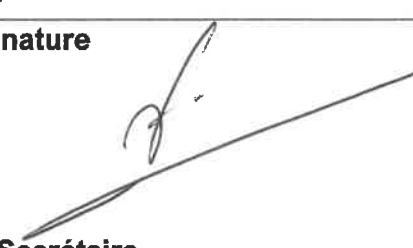
Considérant que le plan de financement prévisionnel de ce projet pour l'année 2022 s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de personnel	41 462 €	Europe (FSE)	24 877 €
Frais généraux et de structure (8 292 €	Région Nouvelle-Aquitaine (Pôle Formation et Emploi)	24 877 €
TOTAL DEPENSES	49 754 €	TOTAL RECETTES	49 754 €

Décide :

De déposer un dossier de candidature en réponse à l'appel à projets du Conseil Régional, dans le but de maintenir ce service de proximité en Vals de Saintonge.

De confier au Président les démarches nécessaires.

Nombre de Membres élus en exercice	58
Nombre minimum de Membres titulaires pour atteindre le quorum	30
Nombre de votants	30
Nombre de voix POUR	30
Nombre de voix CONTRE	-
Nombre d'ABSTENTIONS	-
Signature 	Signature 
Le Président Thierry HAUTIER	Le Secrétaire Frédéric BOUÉRIE